



VADE MECUM DES SECTIONS EUROPEENNES

EN

LYCEES PROFESSIONNELS

**. *European units in vocational
secondary schools.***

**. *Clases europeas en la formación
profesional***

Junin 2013

**Any COHEN-BACRIE et Chrislaine GIL, IEN Anglais
François JIMENEZ IEN Espagnol**

SOMMAIRE

I Préconisations académiques concernant l'ouverture européenne dans la Voie professionnelle.

Le S.A.D.L.V. (Le Schéma académique de développement des langues vivantes).

Parcours C.L.E. (Cursus linguistique d'excellence)

Le Label ETOILE

Qu'est-ce qu'une S.E ?

Pourquoi ouvrir une S.E en LP ?

Les principes.

Un engagement.

II Le vade-mecum des SE dans la Voie professionnelle : points abordés.

Les partenaires et les textes fondateurs.

Les autres textes de références et les sites à consulter.

L'ouverture d'une Section Européenne en LP.

- l'inscription des élèves en S.E.

Les PFMP à l'étranger et le projet ERASMUS PLUS.

La D.N.L.

- Organisation
- Préconisations et mise en œuvre
- Contenus : articulation D.N.L. // L.V.

Le suivi des S.E.

La Certification des professeurs de DNL.

- Epreuve et conseils.

Le niveau B2 du C.E.C.R.L.

La Mention « S.E. » au Baccalauréat professionnel.

- Les épreuves.

Les dispositifs : « Europass » / « Europro ».

Annexe.

Annexe 1 Liste des établissements avec S.E. et Label Etoile

Annexe 2 Contrat d'engagement de l'élève en S.E.

Annexe 3 Descripteur épreuves de LV en S.E.

Annexe 4 Liste des thèmes de D.N.L. pour l'épreuve d'examen (partie entretien)

Annexe 5 Grille d'évaluation de l'épreuve de L.V. mention « Section européenne » au Baccalauréat professionnel.

Annexe 6 Fiche Bilan après 3 ans.

I PRECONISATIONS ACADEMIQUES POUR L'OUVERTURE EUROPEENNE DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE.

1 Le S.A.D.L.V (Schéma académique de développement des langues):

L'objectif du schéma de développement des langues de l'Académie de Montpellier lancé en 2010, est celui du **développement du plurilinguisme** : conduire l'élève au niveau B1/B2 en anglais et dans une autre langue au terme du cursus scolaire

Le parcours « C.L.E. », Cours linguistique d'excellence comprendra :

- La poursuite de l'apprentissage des deux langues apprises au collège et/ou l'enseignement d'une DNL dans le domaine professionnel.
- Un stage professionnel à l'étranger pouvant donner droit à des attestations Europro ou Europass

Pour ce faire, les lycées professionnels faciliteront la poursuite de la LV2 commencée au collège :

Le Label académique d'excellence « ETOILE » : L'académie créera un label d'excellence pour l'enseignement des langues, qui sera décerné aux établissements sur la base de certains critères :

- **1 La diversité de l'offre de formations linguistiques.**

Un lycée doit proposer au moins deux/trois langues vivantes.

Existence de stratégies visant à attirer les élèves vers les langues moins choisies.

- **2 L'ouverture internationale de l'établissement :**

Projet d'établissement comportant un volet « Ouverture sur l'international et le plurilinguisme ».

Existence de partenariats avec des établissements étrangers, d'échanges virtuels, de mécanismes de mobilité, de rapprochements avec des ressortissants étrangers résidant dans la Région.

Au lycée : offre et prise en compte de séjours de six semaines à l'étranger à l'initiative des établissements et/ou des familles.

Lisibilité de l'international au sein des établissements : kiosque international, salles dévolues à des réceptions d'émissions TV en langues étrangères, message d'accueil dans les langues enseignées, signalisation en plusieurs langues, etc.

- **3 Des dispositifs pédagogiques conformes aux orientations actuelles**

Une organisation prenant en compte les acquis et compétences des élèves.

Une évaluation et un système de validation et de positionnement des élèves adossés aux critères et niveaux du CECRL.

Le label, décerné pour un certain nombre d'années, marquera la reconnaissance académique des efforts accomplis. Il pourra par exemple contribuer à promouvoir la candidature des établissements à des financements européens.

La Section européenne en LP fait partie du projet de ce SADLV.

2 Qu'est-ce qu'une Section européenne ?

Les **sections européennes ou de langues orientales** sont un dispositif de l'Éducation nationale française. Créées en 1992, les sections européennes ou de langues orientales (SELO) ont pour objectif de répondre au besoin d'ouverture des collèges et lycées français sur l'Europe et le monde.

3 Pourquoi ouvrir une Section européenne en Lycée professionnel ?

A l'origine des Sections européennes :

Le développement de la construction européenne.

L'accroissement des échanges professionnels.

D'où :

Une impérieuse nécessité de maîtriser une ou plusieurs langues vivante

Une volonté de donner à l'enseignement une dimension internationale.

Objectif général:

▪ offrir à tous les élèves un enseignement linguistique renforcé et toute ou une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques.

Les finalités en L.P : l'acquisition de compétences linguistiques – culturelles - professionnelles: cf Nouveau programme de Langues vivantes.

Mise en œuvre spécifique dans le cadre du BAC PRO en 3 ans et dans le projet d'établissement :

- Organisation d'activités culturelles ou d'échanges afin d'acquérir et d'approfondir la connaissance de la civilisation du pays étranger.
- Développement de **PFMP** (Période de formation en Milieu professionnel) **à l'étranger.**
- **Mise en contact professionnel (Tous projets, PPCP...) et culturel (PAC).**

Un bénéfice certain pour tous :

- Amélioration des compétences, des connaissances, du savoir-être.
- Motivation des élèves, des professeurs
- Transformation positive des élèves (attitude, ouverture d'esprit, construction de projets personnels et professionnels)
- Atout à l'embauche pour les élèves
- Valorisation de la discipline (LV, DNL) et de l'unité d'enseignement
- Interdisciplinarité, esprit d'équipe.
- Poste à profil éventuels pour les PLP de la discipline non linguistique ou de LV

4 LES PRINCIPES :

Toute section européenne se doit d'observer ces principes fondamentaux :

- La section européenne est un **axe fort du projet d'établissement**. L'accueil d'une section européenne mobilise l'ensemble de la communauté éducative. Renforcement linguistique et enseignement de type EMILE (Enseignement d'une matière par intégration d'une langue étrangère) sont offerts dès la 2nde du Bac professionnel.
- L'ouverture d'une section européenne dans une LV **engage l'équipe pédagogique dans une nouvelle démarche d'apprentissage de la LV : l'approche actionnelle** (cf. programme de LV en LP).
- La section européenne s'inscrit **dans la durée** et subsiste malgré les changements inhérents à la vie d'un établissement. Elle est portée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.
- La section européenne a un rôle moteur au sein de l'établissement et assure une **valorisation pédagogique** des activités liées **aux langues** ainsi qu'aux **disciplines associées**.
- L'établissement assure **la visibilité de la SE** : signalétique, kiosque des langues au CDI, messages d'accueil plurilingue, affichage des menus en LV au restaurant scolaire.
- La qualité d'enseignement de la section européenne est intrinsèquement liée à la formation, à **la Certification en langues** et à la motivation des professeurs, il faut veiller à *l'actualisation linguistique des compétences de tous les intervenants*.
- La section européenne s'inscrit résolument **dans une démarche pédagogique de projet, tant au niveau des élèves que des enseignants**. Dans le but de soutenir cette démarche, peuvent être mis en place des aménagements et des conditions matérielles spécifiques (emploi du temps, temps de concertation interdisciplinaire, co-animation etc.).
- La section européenne se doit de **favoriser les moments de pratique intensive des activités langagières** en privilégiant la mise à disposition de la plus grande variété de ressources documentaires authentiques. Des espaces dédiés pourront faciliter l'accès aux ressources numériques en langues vivantes afin d'accroître l'exposition des élèves à une langue riche, authentique et actuelle.
- La section européenne doit illustrer une **volonté d'ouverture internationale** pour conduire les élèves à s'imprégner d'autres cultures, à acquérir des compétences langagières dans un contexte de communication, plausible et vraisemblable, proche des réalités quotidiennes du ou des pays concernés.
- La section européenne se doit de **nouer des partenariats** avec des établissements étrangers ou **des entreprises** en utilisant la langue de la section comme outil de communication et de travail. Ces partenariats permettent la mise en place de périodes de formation en entreprise à l'étranger indispensables à l'accès à une autonomie langagière suffisante et proche du niveau B2 pour les élèves.

Engagement : Un exemplaire de ce document présenté à tous les membres de l'équipe pédagogique de la Section européenne, au cours de la première réunion d'accueil en seconde. Elle sera visé par les enseignants concernés et cette dernière page sera envoyé à l'inspectrice / l'inspecteur de langue vivante.

Noms et signatures des membres de l'équipe (LV et DNL) de la SE du Lycée Professionnel (Nom/Ville).....:

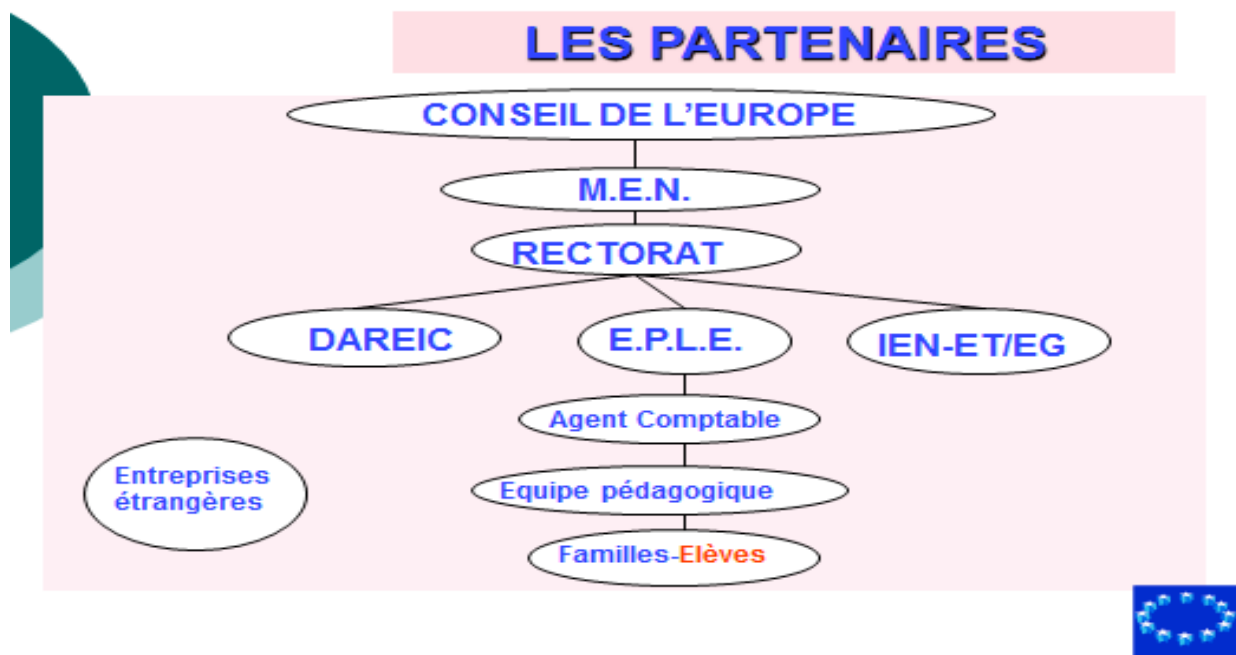
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Date :

Le « Contrat élève » (voir annexe) sera également présenté et donner à signer à l'élève et à ses parents au moment de l'inscription dans l'établissement ou dans le premier mois de la rentrée scolaire en seconde.

II VADE MECUM DES SECTIONS EUROPEENNES DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'ouverture d'une S.E. : un projet pour l'élève, des partenaires :



TEXTES OFFICIELS DES S.E.L.O :

- **CIRCULAIRE N° 92-234 DU 19 AOÛT 1992** : Mise en place des S.E. dans les établissements du Second degré.
- **ARRÊTE DU 4 AOÛT 2000** : Attribution de l'indication **S.E. sur le diplôme du Bac Pro**
- **B.O n° 32 du 14 septembre 2000** (écrit 14/20)
- **Note de service du 27 juillet 2001, les SE en LP et B.O. N° 31 DU 30 AOÛT 2001** : Activités professionnelles et culturelles en L.V. et échanges. D.N.L.
- **Arrêté du 9 mai 2003 modifiant l'arrêté du 4 août 2000, BO du 12 juin 2003** (note à 12 à l'épreuve obligatoire)
- **Arrêté du 23 décembre 2003. BO 12 février 2004**: Examen de Certification complémentaire en LV
- **Arrêté du 22 mars 2005. BO 16 du 21 avril 2005** : épreuve spécifique//épreuve facultative
- **BO 34 du 21 septembre 2006**: attestation de l'indication « **SE** » en apprentissage »
- **BO 33 du 23 septembre 99**: parcours de formation « **EUROPASS** »
- **BO 22 du 30 mai 2002**: Attestation « **EUROPRO** »

En LP: la PFMP se déroule et est évaluée autant que possible dans une entreprise à l'étranger.

TEXTES DE REFERENCE

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (23/04/2005) veut donner à tous les élèves les moyens d'améliorer leur maîtrise des langues vivantes étrangères, maîtrise indispensable dans le cadre du développement des échanges européens et internationaux ;

- **Le socle commun de compétences et de connaissances** (décret du 11/07/2006, BO n° 29 du 20 juillet 2006). Les points 1 et 2 : maîtrise de la langue française et pratique d'une langue vivante étrangère) ;

- **La circulaire du 31/05/2006 (BO n° 23 du 08/07/2006) présente le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes** : amélioration des compétences des élèves, priorité donnée à l'apprentissage de l'oral (compréhension, expression en continu et en interaction) de l'école primaire au cycle terminal, adoption du Cadre européen commun de référence, définition des contenus culturels comme entrée privilégiée pour aborder les apprentissages, organisation des enseignements et répartition des élèves par groupes de compétence.

- **Le BO N°2 du 19 février 2009** présentant le nouveau programme de langues vivantes pour la voie professionnelle.

- **Signalé : BO n° 29 du 16 07 09 Langue des signes**

- **Les référentiels professionnels des métiers**

- **Le Programme Académique 2013-2016:**

Axe 3 Conforter le rôle pilote de l'Académie de Montpellier pour les langues vivantes et le numérique.

3-1 Construire le plurilinguisme. Mettre en place un cursus CLE dans tous les LP. (Label ETOILE). Augmenter le nombre des élèves inscrits à la Certification B1. Développer le eTwinning.

3-2 Usages du numériques (Séquences dans l'ENT, Ressources audio produites par les élèves dans l'ENT). L'utilisation des TICE et de « Lordi », est fortement recommandée.

- **Les SE et le PA 2013 :**

Augmentation de l'accès des élèves au niveau du Bac Pro par la maîtrise des langues vivantes: SADLV (Schéma académique de développement des LV)

Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle, au nom de l'égale dignité des formations des différentes voies du lycée.

Favoriser l'insertion professionnelle, l'ouverture culturelle, la mobilité

Développer la citoyenneté européenne.

- **La Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de L'Ecole de la République:** « Chapitre III : Le contenu des enseignements scolaires Section 3 : L'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales (2, article 39 et 40).

- **Le référentiel de compétences professionnelles des Métiers du professorat et de l'Education :** BO 30 du 25 07 13 : « Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. »

- **BO 44 du 27 novembre 2003 Conventions types PFMP en langues étrangères et BO 2 du 8 janvier 2009 PFMP**

- **LE VADE-MECUM DES S.E. EN LP**

SITES DE REFERENCE SUR LES SECTIONS EUROPEENNES

- **EDUSCOL – Sections européennes ou de langues orientales :**

<http://eduscol.education.fr/D0121/accueil.htm>

- **EMILANGUES – Monter et faire vivre une section européenne et de langue orientale :**

<http://www.emilangues.education.fr>

[http://www.emilangues.education.fr/questions-](http://www.emilangues.education.fr/questions-essentielles/monter-et-faire-vivre-une-section-europeenne-ou-de-langue-orientale)

[essentielles/monter-et-faire-vivre-une-section-europeenne-ou-de-langue-orientale](http://www.emilangues.education.fr/questions-essentielles/monter-et-faire-vivre-une-section-europeenne-ou-de-langue-orientale)

OUVERTURE D'UNE SE EN LP

La demande d'ouverture est faite par le chef d'établissement auprès de la DAREIC. L'établissement doit se doter au minimum d'un partenariat avec une entreprise d'un pays pratiquant la langue étudiée et faire état d'un projet commun élaboré ou en cours d'élaboration (eTwinning au minimum). Contacter le délégué académique de la DAREIC pour connaître les étapes annuelles d'ouverture des SELO dans notre académie.

Le BO 34 du 21 septembre 2006 précise qu'une S.E. peut être ouverte en apprentissage : les formateurs de CFA ne passent pas la certification en LV mais doivent justifier du niveau B2 par le CLES ou autre certification reconnue.

INSCRIPTION DES ELEVES EN SE

Effectif en section européenne : il est variable en fonction de la ou des filières. Il correspond à l'effectif d'une classe ou à celui de 2 demi-classes dans le cas de S.E. bilingues.

Profil des élèves: La motivation de l'élève reste l'élément essentiel à prendre en compte, mais dès son inscription un élève doit être informé du volet « ouverture internationale » du projet d'établissement.

PFMP A L'ETRANGER: un atout pour les élèves et l'établissement

Les PFMP (Périodes de formations en milieu professionnel) sont l'occasion -d'acquérir ouverture d'esprit et capacité d'adaptation liée à la mobilité, connaissances du tissu économique, mais aussi compétences professionnelles, linguistiques, -d'utiliser les outils numériques (rédaction et présentation du compte-rendu du stage en LV, échanges en visioconférence...). Les T.U.I.C (Techniques usuelles de l'information et de la Communication) restent incontournables dans toutes les disciplines.

L'évaluation des PFMP est faite par le PLP de DNL et/ou le PLP de LV, et le tuteur de l'entreprise ; La signature d'accords de partenariat avec les entreprises étrangères implantées en France ou à l'étranger est indispensable (exemple de contrat en annexe).

L'objectif des S.E. est de permettre aux candidats une insertion professionnelle dans un pays européen, pas forcément d'ailleurs au Royaume-Uni ou en Espagne; tous les pays européens sont concernés.

Les PFMP à l'étranger sont fortement conseillés. D'une durée de 3 à 4 semaines minimum elles restent l'élément central du dispositif « sections européennes en L.P. »

PROJET EUROPEEN EN LP. Le nouveau dispositif « ERASMUS PLUS » en 2014

S'adresser au DAREIC pour tous nouveaux projets.

Les procédures d'obtention changent

Deux actions concernent les établissements scolaires :

- Action clé 1. La mobilité individuelle à des fins d'apprentissage pour les «élèves, les apprentis et les enseignants

-Action clé 2. Coopération et partenariat pour l'innovation et le partage d'expériences.

Tout dossier doit avoir une dimension collective, innovante et impactante ;

Les projets visent toujours à favoriser la mobilité professionnelle, permettent le placement des élèves dans des entreprises européennes.

[Utiliser les TICE (visioconférence, e-Twinning, blog, internet, baladodiffusion..) / Echanger avec autres classes partenaires / Faire intervenir un assistant / Consulter ressources « Europe » des CDI.]

http://eduscol.education.fr/DO100/echange_mobilite.htm

<http://www.etwinning.net/es/pub/index.htm>

<http://ww.ciep.fr/assistantetr/index.php>

D.N.L. (ou d'enseignement de type E.M.I.L.E.) : ORGANISATION

Il convient de privilégier une discipline d'enseignement professionnel.

Horaire : 1 heure par semaine au minimum

-Pas de moyens horaires supplémentaires en principe en LP ; le PLP de la DNL enseigne sa discipline professionnelle en LV 1H/semaine dans son emploi du temps normal (**mais possibilité d'attribution d'un volant d'heures pour le renforcement de l'enseignement de la LV**, en HSA).

-Il n'y a aucuns moyens spécifiques attribués aux SE mais des espaces pédagogiques tels que **l'EGLS et l'AP** peuvent contribuer à la mise en œuvre des activités de la S.E.

-Une co-animation de séances pédagogiques est possible entre profs de LV et de DNL

-L'assistant nommé dans un LP avec S.E. contribuera également à la préparation des élèves.

-En complément de l'enseignement de la DNL, une partie de l'enseignement professionnel peut reposer sur une pluralité de formes d'interventions : appel à des intervenants extérieurs natifs ou bilingues, chefs d'entreprises, cadres ou techniciens travaillant localement dans des filiales françaises d'entreprises étrangères.

-La concertation professeurs de LV // profs de DNL est indispensable pour repérer les besoins des élèves ; les professeurs de LV et de DNL travaillent en transversalité, sur des supports communs, portant sur la réalité professionnelle du pays mais sans spécialisation excessive.

-Une partie de Référentiel de DNL, choisie d'un commun accord, constituera le support de base des enseignements en LV.

Il est possible de réaliser un projet bilingue.

DNL : PRECONISATIONS

La S.E. ne doit en aucun cas être imposée aux élèves mais proposée et acceptée par les candidats et leur famille. Un accord mutuel LP/Famille doit être prévu (cf. contrat).

La S.E. doit être **un axe fort dans le projet d'établissement**. Cela permettrait

-d'obtenir, pour l'établissement, des heures de concertation/organisation hors présence des élèves. Il faudrait assurer une cohérence entre les enseignements pratiqués en LV et en DNL.

-d'organiser les voyages,

-de monter les projets ERASMUS PLUS (ex Leonardo) etc...

Elle mobilise **l'ensemble de la communauté éducative**

Pour les élèves, **l'inscription en SE est faite pour trois ans ; le PLP de DNL ayant obtenu la Certification en LV, est également engagé sur le projet pour au moins 3 ans**, il reste, même en cas de mutation dans un autre établissement, à disposition de la DAEC, pour la production de sujets et comme jury d'examen.

La reconduction de la SE est assujettie à un effectif minimal d'élèves et à la qualité des enseignements dispensés.

-MISE EN ŒUVRE

La section européenne dans la voie professionnelle est, la plupart du temps, une nouveauté pour les élèves.

Les chefs d'établissements concernés veilleront à **une bonne information dans les collèges** des bassins pour mettre en avant les avantages professionnels que les élèves peuvent retirer d'un tel cursus. Ils veilleront aussi à réunir une fois par an les équipes de langues et des disciplines non linguistiques, intervenant ou susceptibles d'intervenir dans les sections européennes, afin de définir un **projet cohérent sur la totalité du cursus** suivi par les élèves.

On veillera à adosser ce projet à un partenariat avec l'étranger et à **au moins une période de formation en entreprise à l'étranger.**

CONTENUS, ARTICULATION LV/DNL

La DNL (Discipline Non Linguistique) ou E.M.I.L.E. est **en priorité un enseignement professionnel** sur lequel portera l'épreuve de l'oral spécifique permettant d'obtenir la Mention « Section européenne » au Baccalauréat professionnel.

Pour chaque filière (industrielle, tertiaire, production culinaire et service/commercialisation) : les contenus de la DNL doivent être déterminés en début de classe de seconde, en collaboration avec le professeur de langue ; **ces contenus extraits du Référentiel et les contenus du Programme de langue, seront inscrits dans une progression sur 3 ans.**

La S.E repose sur un projet d'équipe bâti par le PLP de DNL et le PLP de LV en faveur de l'acteur essentiel de la SE : **l'élève**. Entraîner seulement à la communication au sens large est très insuffisant en DNL. C'est donc un projet commun qui est à construire à partir du Référentiel professionnel et du programme d'anglais. Il faut garder à l'esprit que le but de la SE reste la PFMP à l'étranger et que les élèves auront à s'exprimer en langue étrangère bien sûr, mais surtout à démontrer leurs compétences techniques qui seront évaluées. Enseignements théoriques et/ou travaux pratiques doivent donc faire l'objet de séances de DNL mais auparavant l'apprentissage des outils linguistiques nécessaires doit être assuré par le professeur de langue.

Il est indispensable de connaître les **modalités d'évaluation des compétences des élèves** lors de l'épreuve du Bac professionnel mention « Section européenne ».

L'évaluation des techniques professionnelles est faite par le prof de DNL et celle des compétences linguistiques par le professeur de LV.

Ne pas confondre les rôles: le PLP de DNL enseigne EN langue, le PLP d'anglais, d'espagnol d'allemand, enseigne LA langue. D'où la nécessité d'un travail collaboratif.

Rappel : Etudier une langue, ce n'est pas seulement acquérir du lexique technique [...], une langue, ce n'est pas qu'un outil de communication, ce n'est pas un simple code permettant l'échange d'information: c'est le creuset d'une identité, une conception du monde, qui permet une ouverture d'esprit favorable à la compréhension de notre monde et des autres. Se parler: le contraire de se combattre... (Article « Manière de voir » n° 98)

SUIVI DES SE :

-Une séance de LV en DNL peut faire l'objet d'une visite d'inspection ou inspection--conseil par l'inspecteur de spécialité et l'inspecteur de LV.

-Les IEN des disciplines professionnelles s'attachent à vérifier la pertinence des parties du Référentiel qui seront choisies pour être enseignées en langue étrangère.

-Une évaluation académique de l'ensemble du dispositif sera conduite tous les trois ans afin de vérifier les conditions de la pérennité des sections au regard du respect des principes fondateurs.

-La carte d'ouverture et de fermeture des sections européennes pourra être révisée en fonction de l'adéquation du projet et de la démarche aux principes de la charte.

-Dans l'optique d'un suivi des sections européennes existantes, chaque section européenne sera tenue de transmettre une **fiche-bilan**, adossée à un tableau d'indicateurs, à retourner au rectorat dans les délais impartis, au bout de 3 années de fonctionnement.

EXAMEN DE CERTIFICATION DES PROFESSEURS DE DNL

Un dossier + Une évaluation en oral ponctuel : Exposé/ Entretien en LV et en Français.

A partir de 2004 : J.O. du 04/01/04 et B.O. n°7 du 12/02/04 :

"Certification complémentaire" : Le Recteur + Un jury académique + Un examen (session annuelle)

Epreuve 30 mn.

-1) exposé de 10 mn en LV (sur formation universitaire, expérience, stages, échanges, travaux personnels ou professionnels).

-2) entretien de 10 mn en LV

-3) entretien de 10 mn en français (sur contenu d'enseignement, programmes, capacités de conception et d'implication dans le projet).

Un rapport de jury de l'examen de certification est disponible sur le Portail académique des langues.

Conseils pour la préparation à l'examen.

- Le dossier : doit respecter les normes de présentation des travaux universitaires ainsi que les règles de la langue française.

- L'exposé : Il s'agit de se présenter oralement et de décrire son parcours en mettant en avant les expériences passées qui ont permis d'acquérir des compétences utiles aux élèves de la SE : un niveau de langue correct, des compétences professionnelles susceptibles d'être réinvesties dans un projet pédagogique de DNL et des connaissances culturelles sur le/les pays de culture dont la langue est parlée, concernant surtout le monde professionnel de l'élève. Un niveau de langue soutenu est recommandé.

- L'entretien : Le niveau de langue attendu est le B2 du CECRL

Nous recommandons le stage « Devenir autonome en langue vivante » proposé dans le P.A.F. La bonne volonté ne suffit pas pour obtenir la certification en DNL, la qualité de la langue est le premier critère. Des stages linguistiques organisés à l'étranger sont aussi proposés par le CIEP.

Les 4 critères de connaissances / compétences devraient se retrouver chez le candidat à la certification :

-LV niveau B2 du CECRL

-Connaissances des TO, du Programme de LV

-Qualités de communication

-Projet pédagogique

Nécessité d'une appropriation

- par le PLP de DNL, du Programme de langue vivante
- par les PLP de LV, du Référentiel de la spécialité :

= choix de thèmes à travailler en commun, visant la constitution de la liste des 5 questions étudiées en DNL (BO n° 34 du 21 septembre 2006) et qui seront support d'évaluation pour l'épreuve orale des élèves candidats.

Le professeur de DNL s'engage également à suivre une cohorte sur 3 ans au minimum. Même en cas de mutation dans un LP sans SE, il est susceptible d'être sollicité pour les examens.

NIVEAU B2 DU CECRL (Cadre européen commun de référence pour les Langues)

-Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.

-Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant ni tension ni pour l'un ni pour l'autre.

-Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

-Peut s'exprimer clairement et sans donner l'impression d'avoir à restreindre ce qu'il/elle souhaite dire. Possède une gamme assez étendue de langue pour pouvoir faire des descriptions claires, exprimer son point de vue et développer une argumentation sans chercher ses mots de manière évidente et en utilisant des phrases complexes

MENTION "S.E." AU BAC PROFESSIONNEL

Pour les élèves, **l'inscription en S.E. est un engagement pour trois ans, dès l'entrée en Seconde.**

Attention, la langue de la SE doit être la même que la langue choisie par le candidat à l'épreuve obligatoire de LV du Bac Pro.

[-Epreuve obligatoire : une note de 12/20 est nécessaire pour obtenir la mention « S.E. »]

-Epreuve spécifique (10/20)

A) Epreuve orale 80%, 30'

a1- Exposé sur document inconnu: /40 (sujets académiques)

a2- Entretien : /40

* sur travail et activités de l'année en DNL (liste de 5 thèmes)

* sur l'ouverture européenne de l'établissement.

B) Evaluation scolarité 20%

Faite par les professeurs de L.V. et de DN du candidat, sur grille d'évaluation à compléter après le 3ème conseil de classe

***** Note globale A + B = Note sur 20**

(La note de l'épreuve spécifique orale ne rentre pas dans la moyenne générale mais, quand elle est au-dessus de la moyenne, elle peut servir de note d'épreuve facultative si l'élève n'a pas obtenu la mention).

DISPOSITIFS

Forte incitation à délivrer l'Europass (Attestation de mobilité professionnelle, voir le site de la DAREIC) et à mettre en place l'Europro (voir T.O.) :

1/ EUROPASS-FORMATION

Document communautaire qui atteste "un parcours européen de formation en alternance".

Conseil de l'Union Européenne 21/12/98.

2/ ATTESTATION EUROPRO

Arrêté du 16/04/02. B.O. n°22 du 30/05/02. Public concerné : niveau V à III

Attestation qui valide les compétences acquises lors d'une PFMP ou d'un stage à l'étranger (4 semaines minimum). Délivrée par le chef d'EPLE

Dossier à présenter (dimension européenne et professionnelle) + entretien (20 mn)

ANNEXES :

Annexe 1 Liste des établissements avec S.E et Label Etoile

Annexe 2 Contrat d'engagement de l'élève en SE

Annexe 3 Descripteur épreuves de LV en S.E.

Annexe 4 Liste des thèmes de DNL pour l'épreuve d'examen (partie entretien)

Annexe 5 Grille d'évaluation de l'épreuve de L.V. mention « Section européenne » au Bac professionnel

Annexe 6 Fiche Bilan après 3 ans

Nous remercions Ms Sophie Leleu, IEN d'anglais de l'Académie de Grenoble ainsi que nos collègues IEN ET de l'Académie de Montpellier : particulièrement Ms Valéry Elisabeth, Mr Haziza Jean-Marc, Mr Sarboni Christian, pour leurs judicieux conseils et leur engagement dans ce projet, ainsi que les IEN ET qui participent déjà au suivi des S.E au cours d'inspections croisées.

Any Cohen-Bacrie, Christaine GIL, IEN Anglais et François Jimenez, IEN Espagnol. MONTPELLIER

ACADEMIE DE MONTPELLIER

CONTRAT ELEVE/ETABLISSEMENT, EN VUE DES EPREUVES DE LANGUES VIVANTES

AU BAC PROFESSIONNEL, MENTION « SECTION EUROPEENNE ».

Je soussigné :.....

Elève de Terminale au LP/SEP :.....

De la ville de,

Inscrit en classe européenne,

déclare avoir pris connaissance des principes régissant les Sections européennes.

L'inscription en SE, implique un engagement moral à se présenter à l'évaluation orale finale.

Je sais que l'épreuve spécifique en Section européenne est une épreuve ponctuelle orale. Je présenterai lors de cette épreuve spécifique d'évaluation, la liste de 5 thèmes professionnels choisis en accord avec mon professeur de langue et mon professeur de spécialité professionnelle, parmi les sujets traités en cours de DNL (discipline non linguistique) pendant de mes 3 années de Bac professionnel. Cette liste sera signée par mes 2 professeurs :

Mr/Ms....., Professeur de la langue vivante : « »

Mr/Ms....., Professeur de la DNL : « »

Je me rendrai aux convocations que je recevrai, sauf raisons médicales graves.

Dans ce cas un certificat médical sera envoyé à l'établissement avec copie au Rectorat.

Pour toutes les épreuves je serai muni de ma carte d'identité et de ma convocation.

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents si l'élève est mineur :

Document à garder par les professeurs, avec la copie de la liste des thèmes de DNL.

ACADEMIE DE MONTPELLIER

DESCRIPTION DE L'EPREUVE :

EVALUATION SPECIFIQUE POUR L'ATTRIBUTION DE L'INDICATION « SECTION EUROPEENNE » SUR LE DIPLOME DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

I - EPREUVE ORALE **(.../ 80)**

Préparation 20 mn. Durée de l'épreuve 20 mn

Niveau B2 : Utiliser, pour la partie I, la grille d'évaluation et de notation académique.

A Première partie : EXPOSE sur document inconnu (10 mn)

Document proposé : « »

- Restitution du document : clarté de l'exposé
- Qualité de l'information, présentation des idées maîtresses et des centres d'intérêt
- Culture dans le domaine professionnel
- Richesse de l'expression (correction lexicale, grammaticale et phonologique)

Sous-total ... /40

B Deuxième partie : ENTRETIEN (10 mn)

- sur les activités et travaux effectués en DNL

Liste des questions traitées à fournir au jury (liste de 5 sujets)

Participation à l'échange de manière active :

- Réaction à des questions sur le domaine connu, clarté des réponses
- Capacité à donner un avis, des informations, à formuler une appréciation

= ... / 20

- sur l'ouverture européenne

- Connaissance et /ou participation aux actions de l'établissement
- PFMP à l'étranger ou en France

= ... / 20

Sous-total ... /40

TOTAL 1	... /80
----------------	----------------

II EVALUATION DE LA DNL/Année **+ .../20**

TOTAL 2	... /100
----------------	-----------------

(ATTENTION : LA NOTE OBTENU A L'EPREUVE OBLIGATOIRE DOIT ÊTRE SUPERIEURE à 12)

MOYENNE FINALE .../20

Fiche d'évaluation et de notation
Epreuve orale spécifique
Mention « Section européenne »
au Baccalauréat Professionnel.

SESSION :
LANGUE VIVANTE :
Spécialité Bac pro/DNL
Nom du candidat :
Établissement :

ACADÉMIE :

Ville :

Pour **chacune des trois colonnes**, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de **0** (absence totale de production ou de compréhension) à **6** ou **10**

A. EXPOSE SUR DOCUMENT INCONNU		B. ENTRETIEN sur travaux effectués en DNL et sur l'ouverture européenne		C. Intelligibilité et recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 pt.	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	1 ou 2 pts.	S'exprime dans une langue partiellement compréhensible	1 ou 2 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à partir du document.	2 ou 3 pts.	Répond et réagit de façon simple.	3 pts.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité	3 ou 4 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours pertinent par rapport à la dimension culturelle et professionnelle du document.	4 ou 5 pts.	Prend sa part dans l'échange. Sait au besoin se reprendre et reformuler.	4 pts.	S'exprime dans une langue globalement correcte pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation et	5 à 7 pts
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours nuancé, informé, et exprime un point de vue pertinent sur les idées maîtresses et sur les centres d'intérêt du document	6 pts.	Réagit avec vivacité et pertinence. Peut argumenter et chercher à convaincre, donner son avis, formuler une appréciation	5 ou 6 pts.	S'exprime dans une langue correcte et fluide, avec une prononciation claire et des intonations relativement naturelles.	8 à 10 pts.
Note A S'exprimer en continu	/ 6x5 =	Note B, Prendre part à une conversation	/ 6 x 5 =	Note C, Intelligibilité et recevabilité linguistique	/10 x 2 =
APPRÉCIATION :					NOTE FINALE
Note de l'élève / du candidat (A+B+C) = ... / 80					/ 80

ACADEMIE DE MONTPELLIER

SECTION EUROPEENNE 2014

**LISTE DES THEMES DE DNL LV , PROPOSES POUR L'EPREUVE SPECIFIQUE
(Partie Entretien)**

ETABLISSEMENT:

NOM/PRENOM DU CANDIDAT:

Classe/Spécialité de la SE :

DATE DE L'EPREUVE:

LIEU DE L'EPREUVE :

Durée de l'épreuve : 10 mns

LISTE DE THEMES RETENUS POUR

L'EPREUVE D'EXPRESSION ORALE EN CONTINU

Thème DNL 1 :

Thème DNL 2 :

Thème DNL 3 :

Thème DNL 4 :

Thème DNL 5 :

THEME CHOISI PAR LES JURYS :

NOM PRENOM DES EXAMINATEURS (PLP DNL et PLP Anglais) :

-

-

DATE ET SIGNATURE :

CACHET DE L'ETABLISSEMENT :

Fiche-bilan Section Européenne (en fin de Terminale)

Etablissement :

Ouverture de la section en : (année)

LV :

DNL :

IEN ET :

IEN LV :

1 Les élèves :

Nombre de **candidats inscrits à l'épreuve spécifique** de la SE en année 3 (Terminale):

Nombre d'**élèves inscrits dans la section, par niveau** (2^{nde} /1ère/ Terminale) :

2 L'équipe enseignante

Quels sont les enseignants impliqués dans le fonctionnement de la section ?

Préciser

- les noms des intervenants et leur discipline

- les modalités de rencontre et de travail en équipe

Quelles sont les modalités **d'évaluations des élèves**, dans la LV et dans la DNL en cours d'année

3 Les partenariats, les PFMP à l'étranger

Partenaire(s) identifié(s) :

Modes d'échange, modalités d'accueil et d'évaluation :

Descriptif succinct du projet :

(aspect professionnel, interdisciplinaire, étapes du projet, nature de la contribution du/des partenaire(s), réalisation d'un travail spécifique à la section, présentation à l'établissement, aux familles, aux partenaires extérieurs - associations, collectivités territoriales...)

(T.O.P.)